AMI - « Réflexe Prévention » dans les établissements de santé en Bourgogne Franche-Comté

Datum	25.8.2026
Subjekt	ARS Bourgogne-Franche-Comté
Region	Francie
Kategorie	Zdravotnictví a nemocnice, Sociální služby, Státní instituce

Le présent appel à manifestation d'intérêt a pour objet de sélectionner 12 établissements de santé de la région Bourgogne Franche-Comté afin de participer à la phase pilote nationale de la démarche « Réflexe Prévention », qui prévoit l'engagement de 250 établissements sur l'ensemble du territoire.

Cet AMI à vocation à identifier **12 établissements volontaires pour notre région pour rejoindre la phase pilote nationale de déploiement de la démarche « Reflexe prévention** » inspirée de la démarche britannique « Making Every Contact Count » (MECC), qui prévoit l'engagement de 250 établissements sur l'ensemble du territoire.

Cette expérimentation vise à **intégrer durablement la prévention primaire du tabac, de l'alcool et du cannabis dans les pratiques de soins,** en développant le repérage précoce des consommations, la réalisation d'interventions très brèves et brèves, l'orientation des patients vers les ressources adaptées ainsi que la traçabilité des actions de prévention dans le dossier patient.

Cette expérimentation constitue une première étape structurante dans la perspective d'une éventuelle généralisation nationale. Elle doit permettre d'identifier les conditions de réussite de la démarche, les prérequis organisationnels, les modalités d'accompagnement, de financement et de suivi les plus adaptées, ainsi que les leviers favorisant l'intégration durable de la prévention primaire dans les pratiques de soins.

Les établissements candidats disposent d'une latitude pour définir le périmètre de déploiement de la démarche et les modalités de sa mise en œuvre, dans le respect des objectifs nationaux de l'expérimentation.

Tous les établissements de santé, quels que soient leur statut, leur taille ou leur champ d'activité, peuvent présenter leur candidature, sous réserve de satisfaire aux conditions de recevabilité définies dans le cahier des charges national. Compte tenu de la nécessité de tracer le nombre et le type d'interventions réalisées par le personnel de santé auprès des patients à des fins de liaison avec la médecine de ville, seuls les établissements de santé disposant du dossier patient informatisé pourront être sélectionnés. En Bourgogne Franche-Comté, l'utilisation de l'outil numérique régional de coordination des parcours " e-ticss" sera encouragée.

Le cahier des charges régional et ses annexes sont accessibles ci-dessous.

Les dossiers de candidature sont à déposer au plus tard le lundi 21 septembre 2026 minuit, sur la plateforme démarche.numerique.gouv :

https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/ars-bfc-parcours-addictions-ami-reflexe-prevention-

aout-2026

Pour les établissements de santé le souhaitant, l’ARS BFC propose **un webinaire de 30 minutes le mercredi 2 septembre à 13H30 pour présenter le périmètre de l’AMI et répondre aux éventuelles interrogations .**

Le webinaire est accessible via les codes de connexion :

https://teams.microsoft.com/meet/361130851824727?p=SSYQJR0iE71q0jcFi7

Numéro de réunion : 361 130 851 824 727

https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/ami-reflexe-prevention-dans-les-etablissements-de-sante-en-bourgogne-franche-comte